EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 03/06/2021 Recu en préfecture le 03/06/2021

Affiché le 03.06.2021

Epineuil:

M. BERCIER

ID: 089-200039642-20210527-56_2021-DE

Mme JOUVEY

Jacques,

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Le vingt-sept mai deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU

Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique,

Argentenay: M. TRONEL Michel, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: Mme TAVIOT Léa, Baon: M. CHARREAU Philippe, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette,

Cruzy-Le-Châtel: M. BRIGAND Jean-Pierre, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dannemoine:

Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie,

Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT

Dominique, Lézinnes: M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeannine, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: Mme GOUSSARD Nadège, Ravières: M. FOREY Vincent, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: M. DE DEMO Paul, Tanlay:

M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, M. MANUEL Lucas, Mme ORGEL Emilie, M. ROBERT

Christian, Mme TOULON Sylviane, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis,

Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: M. PORTIER Virgile.

Villiers-Les-Hauts:

Olivier,

M. DURAND

ARRONDISSEMENT **D'AVALLON**

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

En exercice: 75 Présents: 61 Absent(s): 7 7 Pouvoir(s): Votants: 68

Excusés ayant donné pouvoir : Ravières : M. LETIENNE Bruno (a donné pouvoir à M. FOREY Vincent), Sambourg: M. PARIS Stéphane (a donné pouvoir à M. PONSARD José), Tanlay: M. ROY Yohan (a donné pouvoir à M. DELPRAT Eric), Tissey: M. LEVOY Thomas (a donné pouvoir à Mme THOMAS Nadine, Tonnerre: Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. TOULON Sylviane), Mme PRIEUR Chantal (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie). Yrouerre: M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).

Absents excusés: Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Gland: Mme NEYENS Sandrine, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Sennevoy-Le-Bas: M. VARAILLES Dominique, Trichey: Mme GRIFFON Delphine.

Délibération n° 56-2021

Absents non excusés: Tonnerre: Mme ELBACHIR Nicole, M. HAMAM Nabil.

Micheline,

Secrétaire de séance : M. MARONNAT Jean-Louis

Eric,

Mme BORGHI

Dyé:

Date de convocation : 21 mai 2021

Objet:

AMENAGEMENT DU **TERRITOIRE**

Application du Droit des Sols (ADS)

Renouvellement du règlement « Soutien communautaire en complément des fonds façades communaux ou dispositifs assimilés »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instauration du dispositif « Fonds Façades » par délibération de la commune de Tonnerre en date du 9 septembre 2005 et sa poursuite en date des 12 septembre 2012, 18 mars 2015, 7 juillet 2016 et 5 décembre 2018 dans un but de revitalisation des quartiers anciens.

Vu les délibérations n° 86-2017 et n° 40-2019 de la communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) en date du 7 septembre 2017 et du 2 avril 2019 permettant la mise en œuvre d'un soutien communautaire en complément des fonds façades communaux,

Considérant la volonté de la CCLTB de maintenir et de soutenir notamment les opérations de ravalement et de restauration de façades, pour contribuer à l'embellissement des bourgs des communes membres et renforcer ainsi leur attractivité,

Considérant que le dispositif du fonds façade est voué à évoluer en fonds incitatif de valorisation du bâti ancien, il convient de délibérer pour les derniers dossiers reçus à la commune de Tonnerre,

Envoyé en préfecture le 03/06/2021

Recu en préfecture le 03/06/2021

Affiché le 03.06.2021

ID: 089-200039642-20210527-56_2021-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	68	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE le règlement d'intervention du dispositif « Soutien communautaire en complément des fonds façades communaux ou dispositifs assimilés ». Celui-ci contiendra notamment les dispositions suivantes :

- Durée du dispositif : 1 an,
- Périmètre du dispositif : accompagnement complémentaire aux dispositifs « fonds façades » ou assimilés des communes membres, selon les règlements mis en place par ces dernières,
- Le montant de la subvention s'élève à 15 % du montant HT des travaux, subvention plafonnée à 2 000 euros par adresse (et 200 % de l'aide communale si son montant est inférieur à 1 000 euros).

DIT que les subventions seront allouées sous réserve de l'enveloppe budgétaire dédiée à ce dispositif, dans l'ordre de réception des demandes complètes le cas échéant,

ACCEPTE le règlement intérieur annexé,

AUTORISE Madame la présidente à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).